

Département de la Sarthe
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
08 avril 2021

Convocation :
2 avril 2021

Affichage :
2 avril 2021

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

M. Cédric Dufourd, donne pouvoir à M. Anthony Bolival,
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau,
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas.

Absentes :

Mme Lydie Meroth, Mme Élisabeth Giordano

Secrétaire de séance : M. Anthony Bolival

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2020 – commune
2. Compte administratif 2020 – commune
3. Affectation de résultats – commune
4. Budget 2021 – commune
5. Taux d'imposition directe locale 2021

6. Compte de gestion 2020 – assainissement
7. Compte administratif 2020 – assainissement
8. Affectation de résultats – assainissement
9. Budget 2021 – assainissement
10. Tarifs assainissement 2021

11. Questions diverses.

Approbation du CR du 1^{er} avril 2021

Désignation d'un secrétaire : M. Anthony Bolival

1. Compte de gestion 2020 - commune

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif 2020 – commune

Article L2121-14 du CGCT

Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Sous la présidence élue de Mme Linda Goisbault, 1^{re} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture 2019		164 444,02 €	13 423,76 €			151 020,26 €
Part 2019 affectée à l'investissement 2020	60 598,51 €				60 598,51 €	
Exercice 2020	320 895,41 €	438 431,65 €	286 116,01 €	369 651,20 €		
Résultat de l'exercice 2020		117 536,24 €		83 535,19 €		201 071,43 €
Résultat de clôture 2020		221 381,75 €		70 111,43 €		291 493,18 €

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Et les membres présents ont signé le compte administratif 2020.

3. Affectation de résultats – commune

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2020 ;

Vu le résultat de l'année 2020 qui s'établit ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture 2020		221 381,75 €		70 111,43 €
Restes À Réaliser 2020			52 300,00 €	
Cumulé (clôture + RÀR) 2020		221 381,75 €		17 811,43 €

Constatant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (clôture + RÀR en positif),
Aucune quote-part du résultat de clôture 2020 n'est à affecter de manière obligatoire à l'investissement de l'exercice 2021 (au 1068).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Le résultat de clôture de fonctionnement 2020, soit 221 381,75 €, est reporté en recettes de fonctionnement 2021 (au 002).
- Le résultat de clôture d'investissement 2020, soit 70 111,43 €, est reporté en recettes d'investissement 2021 (au 001).

4. Budget 2021 – commune

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 qui s'établit ainsi :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N	ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N
011	Charges à caractère général	164 465,18	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 430,00	70	Produits des services et du domaine	1 420,00
65	Autres charges de gestion courante	110 000,00	73	Impôts et taxes	203 000,00
014	Atténuation de produits	7 700,00	74	Dotations et participations	194 152,00
66	Charges financières	7 000,00	75	Autres produits de gestion courante	8 360,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	78	Reprises sur provisions	0,00
023	Virement à la section d'investissement	230 601,57	042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	14 917,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00	002	Excédent reporté	221 381,75
002	Déficit reporté	0,00			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		628 313,75	RECETTES DE L'EXERCICE		628 313,75

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N	ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N
	Opérations individualisées	306 780,00		Opérations individualisées	0,00
	Opérations non individualisées	106 000,00		Opérations non individualisées	74 150,00
	Opérations financières	28 000,00		Opérations financières	51 000,00
	Opérations pour comptes de tiers	0,00		Opérations pour comptes de tiers	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	230 601,57
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 917,00
001	Déficit Reporté	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
			001	Excédent reporté	70 111,43
DÉPENSES DE L'EXERCICE		440 780,00	RECETTES DE L'EXERCICE		440 780,00

Et les membres présents ont signé le budget 2021.

Les principaux projets d'investissement 2021 sont :

- Création d'une maison des associations-ludothèque,
- Aménagements de la mairie,
- Réfection de façades sur le site scolaire,
- Acquisition de terrains – pour équipements de loisir,
- Acquisition de terrain – aménagement urbain,
- Réfection-amélioration de route (programme quinquennal),
- Création d'accès et stationnement – parcelle du site scolaire,
- Aménagements du local commerce,
- Fin du mur d'enceinte de l'école,
- Aménagements d'écoulement des eaux pluviales.

5. Taux d'imposition directe locale 2021

L'année 2021 est marquée par la mise en œuvre de 2 réformes fiscales : la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme des impositions de production.

Ainsi :

- Il n'y a plus lieu de voter un taux de TH ;
- Il faut voter un nouveau taux de taxe foncière sur le bâti (TFB) à partir d'un taux de référence, égal au taux de TFB communal voté en 2020 + le taux de TFB départemental 2020 ;

En effet, en compensation de la perte du produit de TH sur les résidences principales (réforme de la TH), le produit de TFB départemental est attribué à la commune.

Malgré cette attribution du produit de TFB départemental (c'est-à-dire en appliquant le nouveau taux calculé), le produit fiscal pour la commune de Mézières se trouve diminué (⇔ l'attribution conduit à une sous compensation). Aussi, la commune percevra en compensation un produit supplémentaire de fiscalité...

Choisissant à la majorité de ne pas augmenter l'imposition (un souhait exprimé de diminution), le taux de référence de TFB et le taux antérieur de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sont retenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux d'imposition directe locale 2021 suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,11 %

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

6. Compte de gestion 2020 – assainissement

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020 du budget assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. Compte administratif 2020 – assainissement

Sous la présidence élue de Mme Linda Goisbault, 1^{re} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

<i>Assainissement Mézières-sous-Lavardin</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture 2019		27 102,40 €		23 424,04 €		50 526,44 €
Exercice 2020	23 756,83 €	26 853,55 €	3 800,92 €	13 597,00 €		
Résultat de l'exercice 2020		3 096,72 €		9 796,08 €		12 892,80 €
Résultat de clôture 2020		30 199,12 €		33 220,12 €		63 419,24 €

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement.

Et les membres présents ont signé le compte administratif 2020 du budget assainissement.

8. Affectation de résultats – assainissement

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2020 du budget assainissement ;

Vu le résultat de l'année 2020 qui s'établit ainsi :

<i>Assainissement Mézières-sous-Lavardin</i>	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture 2020		30 199,12 €		33 220,12 €
Restes À Réaliser				
Cumulé (clôture + RÀR)		30 199,12 €		33 220,12 €

Constatant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (clôture + RÀR en positif),

Aucune quote-part du résultat de clôture 2020 n'est à affecter de manière obligatoire à l'investissement de l'exercice 2021 (au 1068).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Le résultat de clôture de fonctionnement 2020, soit 30 199,12 €, est reporté en recettes de fonctionnement 2021 (au 002).
- Le résultat de clôture d'investissement 2020, soit 33 220,12 €, est reporté en recettes d'investissement 2021 (au 001).

9. Budget 2021 – assainissement

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N	ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N
011	Charges à caractère général	33 398,13	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Produits des services et du domaine	26 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	73	Impôts et taxes	0,00
014	Atténuation de produits	2 000,00	74	Dotations et participations	403,34
66	Charges financières	1 450,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	700,00	78	Reprises sur provisions	0,00
023	Virement à la section d'investissement	5 080,33	042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	325,00
042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	13 599,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00	002	Excédent reporté	30 199,12
002	Déficit reporté	0,00			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		57 227,46	RECETTES DE L'EXERCICE		57 227,46

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N	ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET N
	Opérations individualisées	0,00		Opérations individualisées	0,00
	Opérations non individualisées	51 102,56		Opérations non individualisées	0,00
	Opérations financières	3 600,00		Opérations financières	3 128,11
	Opérations pour comptes de tiers	0,00		Opérations pour comptes de tiers	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	325,00	021	Virement de la section de fonctionnement	5 080,33
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 599,00
001	Déficit Reporté	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
			001	Excédent reporté	33 220,12
DÉPENSES DE L'EXERCICE		55 027,56	RECETTES DE L'EXERCICE		55 027,56

Et les membres présents ont signé le budget assainissement 2021.

Dépréciation des comptes de tiers

La commune, sur le budget assainissement, est tenue d'établir des provisions pour ses « créances douteuses » (risque de non-recouvrement). *Le retard de paiement, la dégradation de la situation financière du débiteur ou une transaction en cours de négociation constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.*

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise l'approvisionnement du compte 6817 (*dépenses de fonctionnement – budget assainissement*) pour dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 700 €.

10. Tarifs assainissement 2021

Considérant les tarifs actuellement en vigueur (depuis la délibération du 14/03/2017),

Ne souhaitant pas faire évoluer ces tarifs pour l'exercice à venir,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs applicables à l'assainissement collectif suivants, pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

- Abonnement annuel : 40 €
- Redevance assainissement : 1,30 €/m³
- Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif : 1150 €

À noter que la participation au raccordement ne tient pas compte de la distance entre l'habitation à raccorder et le réseau. Il pourra être proposé une évolution en conséquence en 2022 (tarif additionnel au mètre linéaire, au-delà d'une certaine distance).

11. Questions diverses

Opération « argent de poche » : présentation du dispositif porté par la 4CPS (public visé, chantiers/ateliers éligibles, conditions de sécurité et d'encadrement, calendrier, ...). Plusieurs idées sont évoquées : à détailler sous forme de proposition écrite par les élus qui le souhaitent, en prenant en compte tous les paramètres énoncés.

Chantier Concordia : trois périodes sont proposées dans l'été. Celle retenue est :

- Du vendredi 6 au vendredi 27 août 2021 (arrivée de l'équipe d'animation le 04/08).

Il s'agit d'un chantier d'adultes, de 6 heures d'activité par jour : le matin (fin vers 14h30/15h).

Si des bénévoles locaux/de la commune souhaitent y participer :

- Participation épisodique > pas de coût, apporter un plat à partager si souhait de déjeuner avec le groupe,
- Participation plus longue/1 semaine complète > + 20 € d'assurance.

Pour information, les bénévoles d'un chantier adulte en France ou à l'étranger participent à hauteur de 125 à 160 €.

Date prochain conseil (à priori) : le 28 avril à 20h.

Fin du conseil à 22h40

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival,
secrétaire de séance,

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénolé Legagneux,

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano